

# Strasbourg

## snes-fsu

N° 111 – Juin/Juillet 2013

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €  
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale  
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 05559

## **Editorial de Philippe Lochu**

**Le moment des vacances coïncide avec les ultimes préparatifs de la rentrée de septembre. Ce sera, en 2013, la première rentrée porteuse des choix de la majorité issue des élections du printemps 2012.**

La loi d'orientation adoptée par le Parlement attend encore ses décrets d'application et il n'est donc pas possible de dire ce qui va précisément en sortir. Quelques signes positifs y ont été donnés, notamment les modifications apportées au concept de « socle commun » qui s'amende désormais d'une référence à la « culture commune », et aussi le principe qu'une scolarité secondaire qui doit déboucher sur l'obtention d'un baccalauréat. Mais si l'on s'achemine, comme le bruit court, vers une articulation du parcours en cycles de trois ans où la 6ème prolongerait un parcours CM1 – CM2, suivi d'un cycle s'achevant en 3ème, nous n'irions pas dans le bon sens.

Les **Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation** sont encore dans les limbes. Les maquettes de formation prévoient un concours en fin de M1, avec un mi-temps de stage, mi-temps de formation dans le cadre du M2, mais seulement à partir de la rentrée 2014. Si le retour à un mi-temps de formation professionnelle répond à nos demandes, le retour du concours en fin de M1 revient au statu quo ante. De plus une mesquinerie budgétaire entache la réforme : le salaire de stage réduit de 2000 € bruts à 1600... De quoi jeter un doute sérieux sur les intentions de ce gouvernement en matière de revalorisation des salaires du professorat, rémunérés au-dessous de la moyenne de l'OCDE.

Du point de vue budgétaire notre Académie a les moyens de reconduire dans tous les établissements la dotation calamiteuse de 2012/2013. Mais pas assez pour faire mieux, dans le cas général.

Les moyens supplémentaires se répartiront entre la politique des langues, la prévention ou la remédiation de la difficulté scolaire et les « projets innovants ». La politique des langues, la promotion du bilinguisme, reste le « fer de lance » des projets pédagogiques de l'Académie ; c'est un choix d'avenir compréhensible mais problématique parce qu'il ne concerne qu'un pourcentage limité d'élèves (50% environ). L'investissement fort contre l'échec scolaire pourrait être un bon choix, mais il reste concentré au Collège sur l'enseignement prioritaire, et au Lycée sur les « innovations » sous le régime des « contrats d'établissement »... Il n'y a donc rien pour les élèves qui ne sont pas concernés par la politique des langues, ni pour les élèves qui ne sont pas scolarisés dans les 25 collèges prioritaires ou bénéficiaires de « projets innovants ».

Or une politique de la réussite ne peut se limiter à la promotion du bilinguisme plutôt que des « langues », mal traitées par ailleurs et à la remédiation des situations de détresse. Quels budgets pour les élèves prioritaires de l'enseignement non-prioritaire ? Quels budgets pour les élèves qui ne sont pas en « difficulté », mais auxquels l'École devrait insuffler une ambition qui les porte au-delà du minimum vital pour réussir aux examens ? Où sont les moyens pour alléger tous les effectifs, pour réaliser partout des dédoublements utiles ?

Reste un souci lancinant. Le recrutement de professeurs et l'institution des stages professionnels dès la licence menacent l'emploi des personnels contractuels (AED, AP, Contractuels d'enseignement). De bons choix auront de mauvaises conséquences. Il est urgent que des mesures soient prises pour assurer le réemploi de ces personnels et de prendre des dispositions en vue de leur garantir un revenu pour se préparer aux métiers de l'enseignement si c'est leur choix ou à d'autres emplois s'ils le souhaitent.

Sous la grisaille de ces perspectives il faut lire le choix de l'austérité fait par la sainte alliance des gouvernements et des banquiers contre les peuples. Sans une rupture radicale avec ces choix, il n'y aura pas d'amélioration possible. C'est pourquoi cette Rentrée sera, une fois encore, le temps d'une mobilisation contre cette politique.

### **SOMMAIRE :**

**Page 1** Editorial **Page 2** : Salaires : quelle revalorisation ? **Page 3** : Motion sur le gel des salaires – Bac 2013 **Page 4** : Brèves du CTA du 26.06.13 **Page 5** : Bilan du mouvement académique **Page 6** : Capa hors-classe des certifiés **Page 7** : Capa hors-classe des agrégés **Page 8** : L'heure de la retraite a sonné ! – Syndicalisation et Coordonnées

# SALAIRES : QUELLE REVALORISATION ?



Le constat de la dévalorisation des salaires conduit la question de leur revalorisation. Mais la revendication salariale n'est pas aisée à construire. Le gel du point d'indice conduit à une dévalorisation générale des salaires, plus sévère par ses conséquences au bas de l'échelle. Mais les salaires des enseignants sont aussi dévalorisés relativement à leur qualification, aux salaires d'autres catégories de la FP, à ceux d'homologues étrangers.

L'étendue du problème fait qu'on ne peut la traiter exhaustivement, et je me bornerai à quelques réflexions.

La revendication la plus susceptible d'unir les personnels et d'être défendue de bonne foi est celle d'une revalorisation indiciaire générale. Tous les personnels en bénéficieraient, et il n'est pas scandaleux de soutenir qu'une perte équivalente à un mois de salaire par an, unique dans l'OCDE, a un caractère irrationnel et injuste. La question reste ouverte de savoir quelle forme elle doit prendre : revalorisation du point ou attribution de points d'indice supplémentaires, uniforme pour tous. La revalorisation du point garantit à chacun une augmentation proportionnelle à son salaire ; l'attribution uniforme de points est égale pour tous : elle favorise les bas salaires et désavantage les salaires plus élevés. Cette solution paraît plus équitable, elle profite davantage à ceux qui ont moins. Mais elle avalise la dévalorisation du point et rend définitives les pertes de pouvoir d'achat des salaires plus élevés. C'est le précurseur d'une politique problématique de réduction des écarts salariaux.

## La revalorisation catégorielle pose des problèmes plus épineux.

Les évaluations internationales l'établissent: les salaires des enseignants français sont bas par rapport à ceux de leurs homologues en Europe même en tenant compte des différences de leurs conditions d'emploi ou d'exercice : régime statutaire ou contractuel, temps de travail, nature des services etc. Un professeur du secondaire débutant peut, au pays de Bade voisin, percevoir un revenu, impôt et charges sociales déduits, approximativement de 30 % supérieur à celui de son homologue français, impôt non déduit. Faut-il prendre pour cible ce niveau de salaire ? Intuitivement, oui, puisqu'on y gagne.

Les choses sont moins simples. En Allemagne, enseignants du premier degré, du second degré court ou professionnel, du second degré long ne sont pas classés à un même niveau de rémunération (comme le sont le PE, les PLP, les PLC) – autrement dit, la grille est fortement hiérarchisée. Peut-on donc considérer la « cible » salariale particulière en faisant abstraction du système de rémunération ? En matière de salaires comme de pédagogie, les exemples étrangers ne sont pas immédiatement transposables. L'objectif de revalorisation doit s'inscrire dans un cadre qui rende justice à chacun sans porter préjudice à personne.

Si l'on admet et revendique une revalorisation pour toutes les catégories de professeurs, il faut s'armer d'autres instruments que des comparaisons ponctuelles.

La revendication la moins unificatrice est sans doute celle qui vise à obtenir des mesures catégorielles aux dépens d'autres catégories. Pour les personnels d'une catégorie aux dépens d'une ou de plusieurs autres. A un jeu non-coopératif, tous sont perdants. D'où la nécessité de trouver une base d'accord fédérale dans un contexte où l'État, engagé à réduire le poids budgétaire des salaires, compte de toutes façons ne distribuer d'augmentations que par la voie de primes et d'indemnités, non comptées pour la retraite, sans évolution, et qui peuvent justifier toutes sortes d'obligations ultérieurement motivées par leur sigle.

La seule revendication immédiatement unificatrice est donc celle d'un rattrapage de la valeur des salaires par rapport à l'inflation. En annulant d'abord les pertes consécutives au gel des salaires, nous serons mieux à même d'apprécier ensuite les revalorisations catégorielles indispensables. Une telle revalorisation imposera sans doute une « feuille de route » complexe : la réévaluation salariale des qualifications, des responsabilités réellement exercées et, compte tenu de la nécessité de créer une attractivité forte pour des métiers divers, le reclassement des catégories par une refonte de la grille salariale de la fonction publique.

**Philippe Lochu**

# Motion sur le gel des salaires

## CA académique du Snes de Strasbourg du 21.06.13

Le Ministre de la Fonction publique vient d'annoncer la reconduction du gel des salaires pour 2014.

Après 10 ans de dégradation, aboutissant à une perte de revenu équivalant à un mois de salaire par an, le Gouvernement persiste et maintient cette politique déflationniste qui refuse son nom.

C'est une politique insensée. Si elle économise 800 millions d'euros, elle en prive aussi l'économie générale où ces sommes ne se reverseront pas. Elle alimente le cycle dépressif : bas salaires, faible consommation, croissance déprimée, chômage et dette en hausse.

C'est une politique inique, puisqu'elle va de pair avec une tolérance surprenante de l'État à la fraude fiscale, qui le prive de ressources qui sont aussi les moyens de son action.

C'est, touchant au domaine de l'éducation, une politique exceptionnelle dans l'OCDE, où seules la France et la Suisse ont fait le choix de réduire le revenu des personnels enseignants. Choix absurde en France, où ces salaires ont toujours été relativement faibles, de sorte qu'il accentue une paupérisation des personnels sur lesquels repose la réussite des politiques scolaires, principe de la vie sociale et ressort du développement économique.

La CA condamne cette mesure, elle en appelle aux élus pour mettre fin à cette politique destructrice.

Elle mandate ses représentants dans les instances de la FSU pour préparer la riposte opportune, avant tout dans le cadre de la journée d'action intersyndicale envisagée pour la rentrée.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0**

## La peau d'âne ou le pont aux ânes ?

### A propos du bac 2013



**Examen à 1,2 milliards d'euros, scandale du barème sur 24 points, cocoricos après les 82,5 % de taux de réussite au premier tour, congratulations sur une moyenne à 21,58/20 etc... Une rare floraison d'articles stupides, ce qui ne veut pas du tout dire que leurs auteurs le soient, salue le baccalauréat 2013, tantôt comme un examen décrié et tantôt célébré avec un égal défaut de nuance.**

Il faudrait un minimum de cohérence. On ne peut à la fois magnifier des performances hors normes au bac, résultant de barèmes bien sûr optimisés, et en même temps déplorer que le glissement vers le haut de l'échelle des notes permette aux élèves moins brillants d'obtenir un baccalauréat qui ne leur serait pas dû, ou encore se fâcher de l'existence du bac au printemps et en célébrer les résultats à l'été. Les causes qui font le nombre élevé de mentions sont celles qui augmentent le nombre des admis.

Dans le 18 brumaire de Louis Bonaparte, Marx note que les français rêvent d'une révolution qui aille de l'avant, regard fixé sur le passé. Cela reste vrai relativement au baccalauréat : l'esprit démocratique veut un examen accessible à tous, mais la fascination des élites réclame la sélectivité. C'est la confusion du fumeux « élitisme républicain ». Jusqu'en mai s'enchaînent les critiques d'un système scolaire trop sélectif, à partir de juin viennent les dénonciations d'un bac bradé, et juillet commence dans l'émerveillement des succès. Malgré tout, une proportion non négligeable de candidats, entre 10 et 25 % selon les séries, aura échoué. Ce qui veut dire qu'il ne suffit pas de se présenter au bac pour le réussir. Et beaucoup des lauréats n'iront pas plus loin à l'Université où le titre leur donne accès. Deux motifs légitimes de réflexion critique.

Le baccalauréat a été un instrument de sélection, autant dire de reproduction, d'une étroite élite. Mais réserver l'instruction à une élite n'est pas seulement injuste, c'est aussi passer à côté des enjeux contemporains : enjeux économiques, enjeux sociaux, enjeux politiques. La locomotive et la république nécessitaient des citoyens qui sachent au moins lire, écrire et compter jusqu'à un certificat d'études primaires. Les technologies contemporaines, les flux d'information numérique, des espaces économique et politique mondialisés, les impasses de notre développement, exigent aujourd'hui, pour ne pas s'y aliéner, une culture commune dont la référence sera au moins le baccalauréat, même si tous ne l'obtiendront sans doute pas.

Il faut donc surmonter aussi bien la déploration nostalgique que l'autosatisfaction naïve ou hypocrite pour admettre les profondes mutations nécessaires à un examen qui, contrairement à la logique du Guépard, doit changer pour que tout ne reste pas pareil. Mieux vaudrait pour cela procéder, au niveau d'une administration, dans la clarté, en s'appuyant notamment sur les personnels. Ce qui imposerait au moins de les consulter, aussi bien sur les contenus des programmes et des sujets que sur les modalités des épreuves, en s'interdisant donc de manipuler en coulisse, avec plus ou moins d'habileté, d'efficacité et dans l'opacité, la conception des épreuves, les barèmes, les notes et bien sûr aussi les correcteurs. Il y va de la crédibilité du baccalauréat et de la nôtre.

**Philippe Lochu**



## BRÈVES DU CTA du 25 juin 2013

### PAF 2013-2014 : dispositif identique et délais toujours aussi courts

La maquette du nouveau plan académique de formation (PAF) a été mise en ligne sur le site de l'académie de Strasbourg à partir du 26 juin 2013. L'architecture du PAF est restée plus ou moins la même. Elle s'articule autour de deux types de formations : les formations institutionnelles déclinées en axes (accompagner l'entrée dans le métier, accompagner les carrières des personnels, perfectionner les compétences professionnelles et, nouvelle priorité nationale et académique : former au numérique) et les formations territorialisées qui comprennent essentiellement les formations de proximité.

Au total, il est prévu environ 40 000 journées stagiaires. C'est très peu puisque cela représente à peine 18 heures de formation par an. L'enveloppe financière consacrée à la formation (essentiellement le remboursement des frais de déplacement) est d'ailleurs de nouveau en diminution puisqu'elle est passée de 725 263 euros en 2012 à 696 066 euros en 2013 (soit une baisse de 4%).

**Important :** la période d'inscription (sur le site de l'académie à la rubrique PAF) est toujours aussi courte puisqu'elle va du 20 août au 23 septembre 2013. Ne ratez pas ce créneau d'inscription car le rectorat n'a prévu aucune campagne d'inscription supplémentaire après cette date.

### De nouveaux contrats aidés pour quelle utilisation ?

Parmi les mesures gouvernementales pour lutter contre le chômage figurent les contrats aidés (environ 20h/semaine sur deux ans au maximum). Cette année on dénombre au plan national 69 357 contrats aidés (dont 30 000 nouveaux). L'académie de Strasbourg pourra disposer de 952 contrats (dont 514 nouveaux). Une part importante de ces contrats est prévue pour l'accompagnement du handicap (par le biais des AVS). Le rectorat a prévu cette année de consacrer une partie de ces contrats à l'assistance administrative des directeurs d'école. Pour l'instant nous ne savons pas quels seront les écoles bénéficiaires. Pour le second degré ces contrats recouvrent essentiellement les EAP (Emplois Avenir Professeur pour 12 heures de présence dont 6 heures d'accompagnement pédagogique). Il faut rappeler qu'en même temps ont été supprimés 53 postes d'AED (assistants d'éducation). Le rectorat n'a pas voulu nous communiquer la liste des établissements qui seront touchés par ces suppressions.

### Les dessous du projet rectoral d'offre de formation

A l'occasion du CTA du 25 juin 2013, Madame le Recteur a présenté les contours d'un projet « d'offre de formation territorialisée ». Pour l'administration rectorale il s'agit « d'assurer une équité territoriale » et de « mettre en réseau les établissements pour assurer une complémentarité des formations et une continuité des parcours scolaires ». Pour cela les services du rectorat sont en train d'établir une cartographie de l'offre de formation en intégrant pas moins de 17 thématiques (dont les formations professionnelles et technologiques du niveau V au niveau III, les options, les enseignements d'exploration, les sections sportives, les dispositifs pour élèves fragilisés...). Tout cela doit se faire selon un calendrier très rapproché : circulaire rectorale adressée au chef d'établissement dès le début du mois de juillet, remontée des chefs d'établissement en septembre, discussion entre chefs d'établissement chapeauté par le rectorat dans le cadre des réunions de district en octobre-novembre, arbitrage rectoral en décembre et présentation du projet à l'occasion du CTA de janvier 2014).

Que faut-il penser de ce projet et de cette hâte à vouloir le mener à terme ? On peut se poser des questions sur les véritables motivations à l'aune de la politique menée depuis quelques années dans notre académie. Il y a fort à parier que l'équité territoriale mise en avant ne se traduise concrètement que par une refonte totale de la palette des formations proposée dans les établissements du second degré et du supérieur. Au lieu de la diversifier, la tentation sera grande de la reconcentrer en particulier dans les principales agglomérations de notre académie. Ce sera le cas de l'offre des langues autres que l'anglais ou l'allemand mais aussi d'un certain nombre de BTS qui risquent de disparaître.

Il faudra en tout cas être très vigilant dans nos établissements quand on passera à la phase active de ce projet



**Francis FUCHS**

# BILAN DU MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2013

Le mouvement intra académique est fortement tributaire des décisions prises au préalable pour organiser la rentrée de septembre 2013. Les moyens attribués aux établissements déterminent le nombre de divisions et donc les besoins en heures et en postes. Les créations ou suppressions de postes sont l'autre facteur important qui influera sur le mouvement.

Pour l'un comme pour l'autre de ces paramètres, l'évolution n'est guère favorable. Après un recul sans précédent des moyens alloués aux établissements au cours des dernières années, ces derniers stagnent à un niveau à peine supérieur à celui de la pire rentrée que nous ayons connu jusqu'à présent, la rentrée 2012. Quant aux postes, le bilan est négatif avec **114 suppressions**. De ce côté-là non plus, pas de changement !

Tout cela se ressent de façon désespérante sur le mouvement, où nombre de postes potentiellement vacants se retrouvent bloqués, faute de moyens ...

Le gouvernement persiste à utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement. Leur accueil implique donc le blocage de postes vacants, autre facteur, mais non le moindre, qui fait obstacle à la fluidité du mouvement. Cette année se sont encore **93 postes** que le rectorat bloque. Il se targue d'avoir fait beaucoup d'efforts pour limiter l'impact de ces blocages sur le mouvement, mais là aussi guère d'évolution. Comme l'an passé, le mouvement est amputé de plus de 20 % de ses possibilités, avec des situations variables selon les disciplines. Pour l'Histoire-Géographie, discipline maltraitée de mouvement en mouvement, on atteint des sommets puisque la saignée représente 45 % du potentiel de postes vacants. La situation de cette discipline est scandaleuse : le rectorat persiste dans sa politique de postes spécifiques, liés notamment au bilinguisme, alors que parallèlement l'offre de postes non spécifiques diminue de 40 % !

Avec toutes ces contraintes structurelles, on ne sera donc au final pas surpris de se retrouver avec un mouvement au rendement encore moins bon que l'an passé, avec 1,12 mutation pour chaque poste mis au mouvement hors procédure spécifique contre 1,20 l'an passé. Le nombre de mutations réalisées est donc sans surprise en recul de 8,50 %.

Pour autant, quelques améliorations se dessinent. Elles sont généralement ténues, sauf pour les TZR, où 32 % des demandeurs obtiennent (enfin !) un poste contre 19 % l'an passé. Le problème principal demeure cependant celui des titulaires en établissement (hors éducation prioritaire) pour qui le taux de satisfaction dépasse péniblement les 20 %. Les collègues en APV obtiennent plus facilement leur mutation, avec également une légère progression (28,13 % contre 27,47% l'an passé), mais ce n'est pas le cas des collègues en ECLAIR. Ils paient là, fortement (recul de plus de 3 points) le fait de détenir un poste spécifique, ce qui ne leur permet pas de participer aux phases de permutation. Autre facteur positif : moins de collègues sont concernés par l'extension, mais il est vrai qu'ils sont entrés dans l'académie avec un barème conséquent qui leur a permis de franchir le barrage du mouvement inter académique.

Après des années de bataille, les mouvements spécifiques ont été davantage encadrés au niveau de la procédure. Sur ces postes au profil défini sur mesure, nous avons cette année moins de candidats uniques ou encore moins de collègues déjà affectés à titres divers dans l'établissement qui voient leur candidature retenue. Cette relative ouverture ne doit cependant pas faire oublier que cette procédure, où l'on est « choisi » et non nommé, demeure par essence opaque et marquée par l'arbitraire des choix de la hiérarchie.

Le climat de travail en commission a été bien moins conflictuel que l'an passé, où malgré les propos intransigeants du Recteur, l'administration a su cette fois-ci accepter quelques déblocages de postes proposés par les élus du SNES-FSU. Il aurait été bien plus simple et plus sage d'agir ainsi l'an passé ...

Quel bilan tirer en conclusion de ce mouvement intra académique 2013 ? Il est bien à l'image de tout ce que nous avons pu constater dans la préparation de la rentrée 2013, quelque part entre les qualificatifs « guère mieux » et « moins pire » ...

Le mouvement devrait être un moteur important tant de satisfaction individuelle que d'efficacité professionnelle, contribuant ainsi au renforcement du service public. Encore faudrait-il lui donner les moyens concrets de jouer son rôle.

Ne nous leurrions pas. Ce ne sera pas le cas sans ambition forte pour le service public d'éducation et pour ses personnels qui permette d'en finir avec les effets néfastes des suppressions et des blocages de postes ainsi que des recrutements discrétionnaires.

**Marc Bolzer**

# CAPA Hors Classe des Certifiés : devant l'intransigeance rectorale, le SNES-FSU claque la porte

## Quelques éléments de contexte

- L'académie de Strasbourg avait reçu cette année du ministère un contingent de 243 promotions. Cela signifie qu'il nous manquait dès le départ 2 promotions pour correspondre au ratio de 7 % des promouvables. Une chose n'a donc pas changé : il n'y a pas de petites économies.
- Le ministre a donné aux recteurs pour consigne d'avoir une attention particulière pour les collègues du 11ème échelon et plus largement à ceux qui sont en fin de carrière. Cela va dans notre sens, puisque nous considérons que l'accès à la hors classe doit concerner en priorité les collègues du 11ème échelon. Le ministre s'est cependant bien gardé de fixer cette consigne par écrit ...
- Le barème d'accès à la hors classe dans l'académie de Strasbourg est totalement déséquilibré. Il donne tous les pouvoirs à la hiérarchie et au Recteur. La part du barème liée à l'échelon détenu, a volontairement été minorée. Ce barème est devenu une machine à exclure les collègues du 11ème échelon et le SNES-FSU persiste à le dénoncer.

## Une réelle volonté d'ouverture ?

A notre demande, un groupe de travail s'est réuni en amont de la CAPA sur la base d'un premier projet de promotion. C'était une nouveauté, interprétable comme un signe d'ouverture. Nous avons donc fait état d'un certain nombre d'insuffisances et demandé qu'on y remédie :

- Les consignes ministérielles étaient certes prises en compte, mais le nombre de promus au 11ème échelon recouvrait tout juste la moitié du contingent de promotion. Il n'y a pas si longtemps, nous avions de bien meilleurs pourcentages !
- La part de femmes promues était en recul, ce qui constitue une nouveauté absolue dans l'académie.
- Les chefs d'établissement ont fait un usage très divers des 20% d'avis prioritaires qu'ils ont à disposition. Certains dépassent allègrement la limite fixée par le Recteur, d'autres n'en font aucun usage. Une constante : ces avis ne vont pas vers les collègues du 11ème échelon. Beaucoup de choses étaient à revoir.
- La situation des collègues qui, bien qu'approchant de la retraite, n'ont pas atteint le 11ème échelon était insuffisamment prise en compte.
- Enfin, le projet prévoyait la promotion de 9 collègues du 9ème échelon, en complète contradiction avec les consignes ministérielles, mais dans la continuité des choix antérieurs du Recteur. Nous avons demandé le retrait de ces promotions, qui outre qu'elles sont prématurées, empêchent des collègues plus avancés dans la carrière d'accéder à la hors classe.

## Non, une fin de non recevoir !

A la réception du second projet, nous avons constaté que ce dernier ne tenait guère compte des demandes formulées en groupe de travail. Aucune des modifications apportées ne va dans le bon sens !

Nous avons cru reconnaître là, le sens bien particulier que le Recteur donne au « dialogue social » : ne tenir aucun compte des propositions qui lui sont faites et imposer ses vues. Lors du CTA du 25 juin, elle ne s'est d'ailleurs pas privée de manifester son intransigeance sur la promotion de collègues du 9ème échelon.

Dans cette situation de blocage, nous avons choisi de lire une déclaration en ouverture de la CAPA avant de nous retirer, rejoints en cela par les représentants des autres organisations. Cette déclaration inter-syndicale est consultable sur le site du SNES STRASBOURG.

**Le SNES-FSU continuera de se battre pour que l'accès à la hors classe soit possible pour tous. Dans cette académie cela passe par la refonte complète du barème et par un Recteur qui n'y fasse pas obstacle.**



Marc Bolzer

# HORS CLASSE DES AGRÉGÉS :

## le ministre corrige la (mauvaise) copie du recteur de Strasbourg

Nous savions, avant la CAPA du 3 mai 2013, que le ministre avait donné instruction aux recteurs de privilégier les fins de carrière pour l'accès à la hors classe. A Strasbourg, les autorités académiques n'ont pas voulu le reconnaître ; à moins qu'elles n'aient pas bien compris... A l'instar de la difficulté qu'a parfois le message pédagogique à atteindre le fond de la classe, celui du ministre n'a pas dû réussir à franchir le massif vosgien. Il est vrai, et nous le savons tous, que la pédagogie est un art difficile...

N'en déplaise à Madame le Recteur, toutes les priorités des élus SNES-FSU qui, en CAPA, n'ont pas eu grâce à ses yeux mais qui ont cependant été proposées à l'examen de la CAPN ont toutes été repêchées hors barème ! Ainsi, sur 90 promotions prononcées au bénéfice de nos collègues alsaciens, 36 (soit 40 %) l'ont été sous la barre. Parmi les promus, 25 collègues vont pouvoir bénéficier financièrement de leur promotion dès le 1er septembre mais 65 (72 %) devront attendre jusqu'à 6 années avant d'en constater la moindre incidence financière sur leur fiche de paie. Une efficience bien faible !

Le profil des promus : sur les 102 proposés du 11ème échelon (1), 84 ont été promus, contre 6 parmi les 85 proposés du 10ème, et aucun parmi les 21 du 9ème échelon que le recteur de Strasbourg avait proposé. Parmi les 90 promus alsaciens, 93,3% avaient donc atteint le 11ème échelon. Par contre, on compte 20 collègues en fin de carrière (2) qui, exclus de la promotion par le Recteur de Strasbourg, n'ont pu être examinés en CAPN. S'ils avaient pu être promus, ces 20 collègues auraient eu un bénéfice immédiat de la promotion.

***Madame le Recteur vous n'avez pas le pouvoir de nommer les agrégés à la hors classe mais vous avez, hélas, celui d'exclure de la promotion.***

Aussi, sous l'impulsion déterminée des élus SNES-FSU (**et cela, depuis plusieurs années !**), l'examen national a conduit à retirer du tableau d'avancement final des collègues qui n'allaient tirer aucun bénéfice immédiat de la promotion et promu autant qu'il était possible les collègues ayant parcouru l'ensemble des échelons de la classe normale (3) ainsi que ceux proches de la retraite.

L'augmentation significative du nombre de promotions dont bénéficie notre académie cette année n'est donc pas du tout à mettre au crédit du recteur de Strasbourg mais à la prise en compte, au niveau national, de nos revendications, martelées en CAPN les années précédentes. Et si 93.3 % des promotions alsaciennes portent sur des 11èmes échelons, elles ne sont que 85 % au plan national. C'est dire le retard qu'avait pris l'académie de Strasbourg par rapport à la moyenne nationale. Une partie de ce retard est donc rattrapée mais nos 20 collègues « exclus » restent, de fait, et par la volonté de Madame le Recteur, sur le bord du chemin.

Pour la prochaine campagne, la note de service ministérielle devrait être réécrite. Le SNES et la FSU seront vigilants quant à sa rédaction et son application afin que soit rétablie l'égalité de traitement entre académies et entre disciplines, en dépit de l'ostracisme dogmatique de certains recteurs et de certaines inspections générales.



(1) En particulier **tous les 11èmes échelons** bénéficiant d'une appréciation recteur « exceptionnel » ou « remarquable » et ayant 4 années d'ancienneté dans le 11ème échelon ont été promus dès lors qu'ils n'avaient pas accédé au corps des agrégés par liste d'aptitude depuis moins de 4 ans

(2) 20 collègues ayant 4 années et plus d'ancienneté dans le 11ème échelon, hors accédants au corps des agrégés par liste d'aptitude depuis moins de 4 ans.

(3) Extrait de la note de service ministérielle à l'adresse des recteurs : « Vous porterez une attention particulière à l'examen des dossiers des professeurs agrégés qui, lauréats du concours de l'agrégation, ont parcouru l'ensemble des échelons de la classe normale... »

**Sylvain GUILLAUME, commissaire paritaire national SNES-FSU**

# L'HEURE DE LA RETRAITE A SONNÉ !

Pour vous commencent les dernières vacances d'actifs ; en septembre vous éprouverez peut-être un petit serrement au cœur, une partie de votre vie se termine, il faut tourner la page. Vous aurez tant de choses à faire : oublier la montre, prendre le temps de lire, de flâner, de vivre tout simplement.

Vous serez certainement **scandalisé(e) du discours médiatique présentant les retraité(e)s comme des nantis**, vous qui êtes parti(e) avec une pension incomplète (décotes diverses et variées).

Vous serez certainement **inquiet(e) des propositions du rapport Moreau** faites au gouvernement avec des pistes entraînant une nouvelle dégradation de l'accès à la retraite et aussi une dégradation des pensions des retraités notamment par la désindexation des pensions sur l'inflation, c'est à dire que les pensions seront sous indexées par rapport aux prix.

Certes vous êtes devenu(e) retraité(e), mais vous n'êtes pas devenu(e) une personne passée à l'état d'un individu brusquement coupé de tout... **Une section Snes "retraité" départementale et une section SFR (FSU) existent.** Elles sont dynamiques et **organisent à la fois des réflexions** sur les conditions de vie, le pouvoir d'achat, la santé, les droits et libertés des peuples ; il y a aussi **des moments de convivialité** (repas, visites culturelles ou randonnées...)



**Restez syndiqué(e), il faut continuer d'agir avec les actifs** pour assurer une « retraite » qui assure le droit à vivre décemment et renforce la solidarité entre les générations.

**En retraite :**

**Profiter d'un temps libre retrouvé,**

**Se lancer dans des engagements nouveaux,**

**Contribuer au développement d'une société plus juste, et plus solidaire,**

**Faites ce qui vous plaira mais restez syndiqués.**

Françoise Eiden

## Conseil pratique aux futurs retraités

**Ce n'est pas automatique : n'oubliez pas de prévenir votre section MGEN de votre départ à la retraite le plus rapidement possible.** Vous recevrez un dossier à compléter et à renvoyer avec une copie recto verso du titre de pension. Ce document permet de mettre à jour votre dossier Sécurité Sociale et de rétablir le précompte de votre cotisation mutualiste.

## Syndicalisation : Simplifiez-vous la vie ! Ré-adhérez dès septembre !

Le mode de prélèvement par défaut est en 10 mensualités jusqu'à la Toussaint.

Bulletin d'adhésion et grille de cotisation sont téléchargeables sur le site académique :

<http://www.strasbourg.snes.edu>

## Vos Coordonnées :

Vous avez déménagé, changé de numéro de téléphone ou d'adresse mail ?

Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées !

Envoyez nous un mail à l'adresse suivante :

[s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu)

